

## Séance du Conseil départemental du 28 mars 2022

### Budget primitif 2022

#### Intervention d'Ibrahima Traoré Conseiller départemental – Groupe Val-de-Marne en commun

Chers collègues,

A la lecture attentive de ce budget primitif 2022 pompeusement placé - sous le triptyque de la responsabilité, du volontarisme et de l'ambition - vous affichez vouloir, je cite, « *traduire les engagements de la collectivité en faveur de l'attractivité du territoire val-de-marnais* » ... « *de sa qualité de vie* » ... « *et répondre aux fragilités accentuées par la crise sanitaire et une situation économique préoccupante* ».

En effet, **notre collectivité se doit de tout faire** - dans le cadre de ses prérogatives de cheffe de file en matière de cohésion sociale et territoriale - pour **apporter aides et soutiens en direction des Val-de-Marnais.e.s les plus précaires, les plus impactés par la crise sanitaire, avec ses multiples incidences au plan économique et social**, incidences qui demeurent à ce jour pour une part importante de ces personnes.

En la matière, chacune et chacun se rappelle que **parmi les dispositions prises alors par notre majorité sous l'impulsion du Président Favier**, nous avons **fait le choix d'élargir le nombre de bénéficiaires du Fonds Unique de Solidarité**. Ainsi, de 24 000 aides accordées en 2018, l'année 2020 avait vu ce chiffre augmenter d'un tiers, avec 32 000 décisions prises.

Nous notons avec satisfaction, qu'au regard des crédits consacrés au FUS en 2021, ceux-ci sont portés à 7,2 M€ soit une hausse de 8,3% par rapport à 2021.

Parmi les enseignements de la crise sanitaire, le rapport le mentionne, je cite, « **toutes les problématiques de mal-logement ont été démultipliées** ».

Sur le terrain, dans nos permanences, dans nos échanges avec les Val-de-Marnais.e.s, nous **pouvons témoigner d'une très forte aggravation** de ces problématiques, en particulier s'agissant de l'explosion des charges **avec la flambée des factures d'énergie**.

Or, **aucun moyen supplémentaire, pas un euro de plus**, n'est consacré dans ce budget primitif au **Fonds de Solidarité Habitat**, une **compétence obligatoire du Département** qui permet à des ménages à ressources modestes d'accéder à un logement et de s'y maintenir **en prévenant les expulsions locatives, en luttant contre la précarité énergétique**.

**C'est un choix dramatique !** Dont nous reconnaissons qu'il est pleinement assumé par votre majorité, **tant votre positionnement idéologique au travers de vos décisions budgétaires, tourne le dos à une mixité sociale assise sur le droit à la ville, partout et pour tous !**

Vous pouvez toujours vous targuer de mener, je cite le rapport, « *une politique volontaire de soutien au développement du logement social, à la rénovation et à la réhabilitation du parc social* », « *de faciliter l'accès de tous à un logement de qualité, économe en énergie et durable, socialement et économiquement* » !

Mais il n'en est rien ! Les faits sont têtus !

Comment pourrait-il en être autrement, **avec votre choix de mettre fin à tout financement départemental pour les opérations de logements locatifs sociaux, dans les villes qui en comptent plus de 40% !**

**Hors de question pour vous**, de satisfaire les besoins de logement abordables de la population et des salariés !

**Hors de question pour vous**, de favoriser la mixité sociale !

Certes, vous avez pourtant dit qu'il fallait un rééquilibrage territorial pour le logement social. C'est également notre volonté, et **vous nous trouverez toujours à vos côtés pour faire respecter la loi SRU pour que les 24 villes hors-la-loi en Val-de-Marne produisent des logements sociaux.**

Je rappelle d'ailleurs que la loi Gayssot a constitué un catalyseur pour produire plus de logements sociaux, avec près de 900 000 constructions en 20 ans dans les communes déficitaires.

**Non seulement, vous faites le choix de punir les maires bâtisseurs, les plus engagés dans une politique du logement solidaire.**

Mais je suis au regret de faire observer qu'en l'état, **votre budget primitif 2022 tourne le dos à votre engagement pour une répartition territoriale du logement social !**

Ainsi, nous ne disposons d'aucun élément, d'aucune visibilité, sur les ambitions de rattrapage dans les villes concernées, ainsi que pour identifier le nombre de logements locatifs qu'il faudrait construire, en particulier dans toutes les villes en dessous des 40%.

Au final, les **crédits de paiement 2022 de l'autorisation de programme dédiée au plan d'actions pour le logement, sont amputés pour un montant de 1,3 M€ sur une enveloppe 2021 de 21 M€, soit une baisse de 6,2%.**

Au travers de ce BP 2022, votre **nouvelle orientation sur l'habitat locatif social va contribuer à chasser du Val-de-Marne et à repousser toujours plus loin, les milieux populaires.**

Quand il n'est plus possible d'espérer obtenir un logement pour soi et pour ses enfants, dans les villes qui le permettaient encore jusqu'à présent, qui peut croire que vos équipes municipales vont s'employer demain à apporter réponse aux 93 000 demandeurs de logement !

Je dirai globalement la même chose pour celles et ceux qui aspirent à l'accession (avec des prix du m<sup>2</sup> de + de 10 000 € comme à Vincennes, St-Mandé, plus de 9 000 € à Charenton).

Je conclurai mon propos, pour redire combien en Val-de-Marne **le logement social est nécessaire**, car il correspond aux besoins de la population- pas seulement la plus précaire – notamment parce que les loyers pratiqués y sont deux à trois fois moins chers que dans le privé.

**Seul le prononcé fait foi**